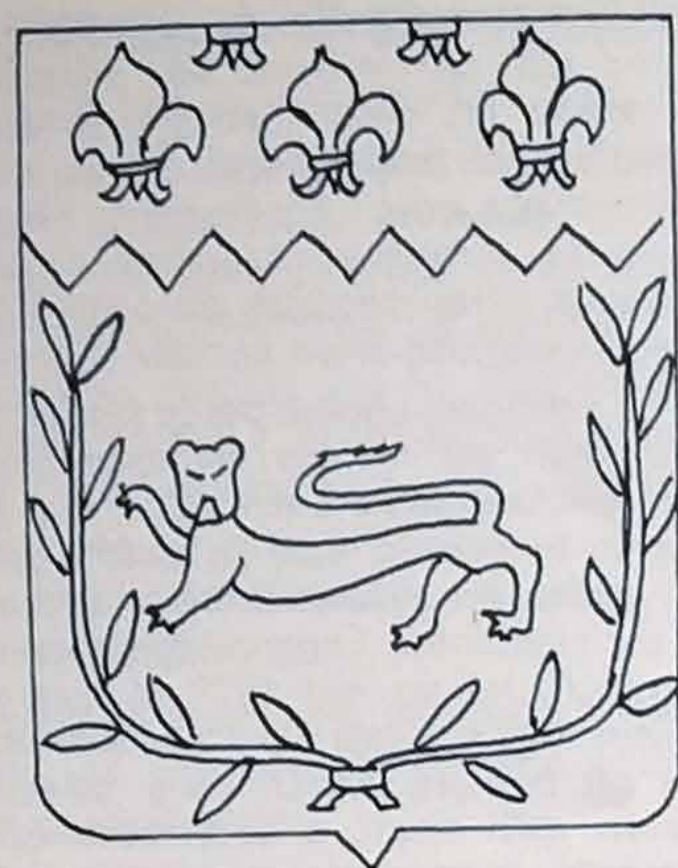


**PHARMACIE
CENTRE COMMERCIAL
DES COQUETS**

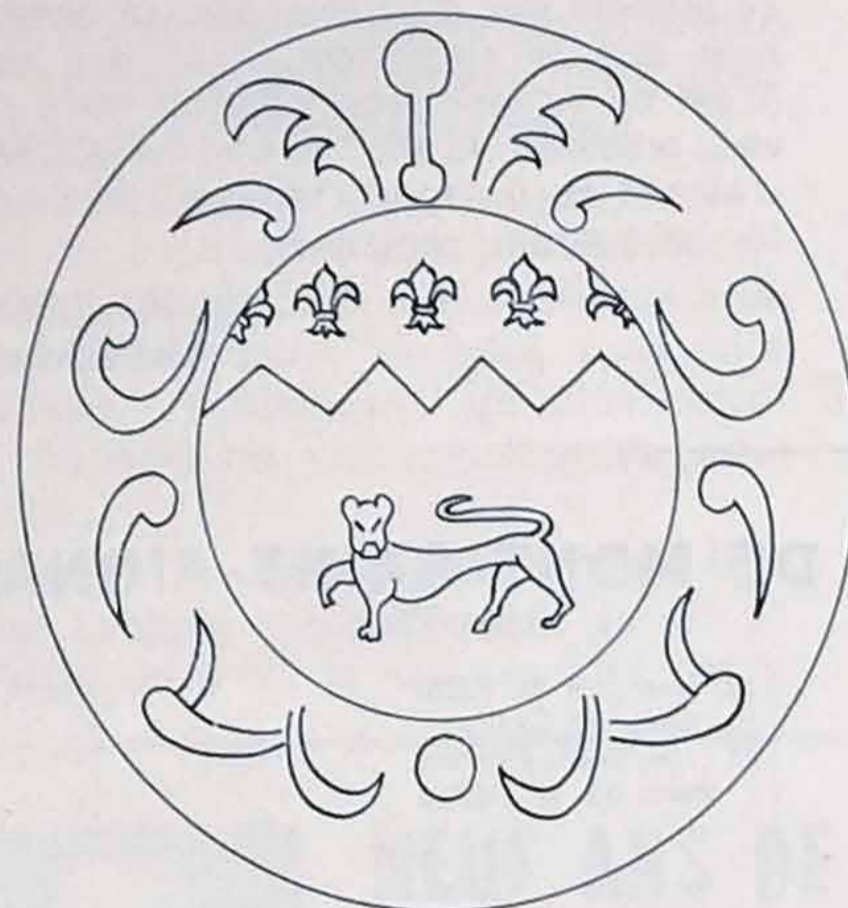
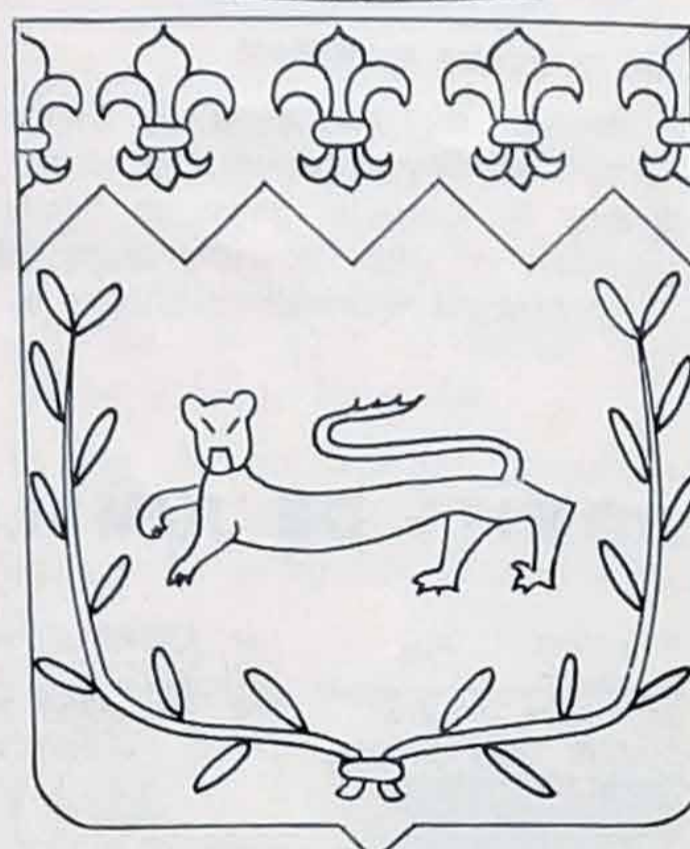
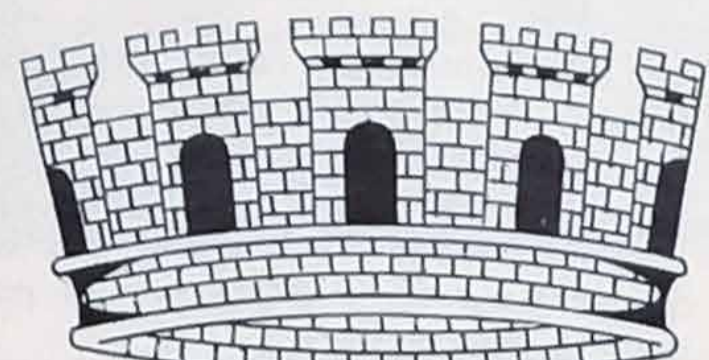
*
A. BEAUFILS - P. SCAZZOLA
Pharmaciens
Tél. 70.43.13

*
HOMEOPATHIE - ANALYSES
ACCESSOIRES
(Location pèse-bébés et aérosols)
9 h - 12 h 30 — 14 h 30 - 19 h 45

*
Ouvverte le dimanche matin
de 9 h 30 à 12 h 30
Fermée le lundi matin



**LES ARMOIRIES
DE MONT-SAINT-AIGNAN**



2

3

Ayant demeuré douze années à Mont-Saint-Aignan, j'ai toujours entendu dire que les armoiries communales étaient celles de l'ancien prieuré Saint-Thomas. Pour n'avoir jamais eu la moindre raison de mettre en doute leur conformité avec les anciennes descriptions héraldiques, j'ai apprécié l'utilisation qu'en fait le bulletin municipal et leur apparition sur les plaques portant le nom des rues. Aussi n'ai-je eu aucun scrupule à rédiger un petit article à la demande de l'association Thomas de Cantorbéry, où j'exposais la signification toute vraisemblable des différentes pièces des armoiries municipales. Quelle ne fut ma surprise, comprenez-le, de m'entendre reprocher d'avoir décrit des armoiries qui n'étaient point celles de Mont-Saint-Aignan... C'est ainsi qu'au risque de passer pour un importun, j'ose affirmer dès maintenant que les armoiries ont été modifiées et cela au mépris des règles les plus intangibles de l'héraldique.

Les actuelles armoiries doivent se décrire ainsi : d'or au lion de gueules (rouge) accosté de deux branches de laurier de sinople (vert), les tiges passées en sautoir (en X), liées de gueules (rouge), couronne crénelée chargée de trois fleurs de lis d'or. Il ne s'agit aucunement de la description officiellement enregistrée par d'Hozier, en 1696, et que reproduit fidèlement l'Armorial général de France (Généralité de Rouen), publié par la Société de l'Histoire de Normandie, qui les blasonne ainsi : « d'or au léopard de gueules

(rouge) accosté de deux branches de laurier de sinople (vert), les tiges passées en sautoir (en X), liées de gueules (rouge) ; au chef (le 1/3 supérieur de l'écu) endenté d'azur (bleu) chargé de trois fleurs de lis et de deux demies (fleurs de lis) d'or. »

Que s'est-il passé ? Le léopard, animal héraldique bien normand, qui doit être « passant de profil », la patte antérieure droite levée, la queue faisant un crochet vers l'extérieur, a été transformé en lion « rampant », c'est-à-dire dressé, la queue retournée vers l'extérieur. On a donc modifié la pièce principale de l'écu, probablement pour ne pas avoir placé les branches de laurier suffisamment en U et pour avoir exagéré la dimension du lien, ce qui laissait trop peu de place pour dessiner le léopard. De surcroît, le chef a été supprimé et les fleurs de lis, réduites à trois, ont été placées sur la couronne, ce qui est un anachronisme sans précédent.

Pour en revenir à un blasonnement correct, il faudrait remplacer le lion par un léopard, ce qui n'offre d'ailleurs aucune difficulté. Par contre, la disposition des fleurs de lis sur le chef endenté pose un nouveau problème. On aurait tendance à s'inspirer du fronton du manoir prioral où figurent trois fleurs de lis et deux fleurs de lis coupées (cf. dessin n° 1). Bien que cette représentation ne soit pas conforme à la description de 1696, il conviendrait, en l'absence d'un document plus ancien, de la retenir. Mais il est de loin préférable de rechercher cet éventuel document plus ancien, ce que j'ai fait. J'en ai finalement trouvé un, daté de 1698 et portant un sceau armorié. Ce sceau (cf. dessin n° 2) doit donc nous servir de document de base puisqu'il est contemporain de la description officielle donnée par d'Hozier.

Sur les armoiries du sceau, le léopard est bien un léopard, le chef endenté est bien figuré avec trois fleurs de lis et deux demi-fleurs de lis. Seule anomalie apparente, l'absence des tiges de laurier ; il convient cependant de ne pas s'y arrêter puisque leur représentation ne pose pas de problème. Il y a tout lieu de penser qu'elles ont été ajoutées en 1696 et que le sceau n'avait pas été remplacé deux années plus tard.

A la fin de ce rapport, une conclusion s'impose : que Mont-Saint-Aignan ait des armoiries, tout à fait d'accord, mais alors il conviendrait qu'elles respectent les règles héraldiques et qu'elles soient conformes à celles de l'ancien prieuré puisqu'aussi bien le conseil municipal en avait ainsi décidé. C'est pourquoi je demande à l'association des Amis de Thomas de Cantorbéry de proposer au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération redonnant à la commune ses véritables armes telles qu'elles sont figurées sur le document ci-joint (cf. dessin n° 3).

On ne manquera pas de nous faire remarquer que le remplacement des plaques portant le nom des rues et la modification des documents armoriés actuellement en usage grèverait le budget municipal. Je répondrai donc par avance et simplement que ce qui est fait l'est et doit demeurer. Pas plus qu'il ne saurait être question de remplacer les armoiries du fronton du manoir prioral en prétextant de l'ignorance du sculpteur du siècle passé, il ne serait opportun, à mon humble avis, de changer les plaques des rues. C'est seulement pour l'avenir qu'il convient de se prononcer et de veiller à ce que les illustres armoiries du passé soient respectées.

Le 25 mai 1974,
G. d'Arandel de Condé.

Ce rapport a été établi par M. D'Arandel de Condé, membre de l'Association Thomas de Cantorbéry d'après des recherches effectuées aux Archives Départementales.

La Commission de publication du B.I.M. remercie bien vivement M. D'Arandel de Condé, et l'Association pour ce travail qui ne manquera pas d'intéresser bon nombre de nos concitoyens avides de connaître l'histoire de notre commune.

L'occasion m'est ainsi donnée de dire qu'il y aura toujours une place dans les pages du Bulletin Municipal pour des documents sérieux relatifs à l'histoire de Mont-Saint-Aignan, que ce soit à propos d'un quartier, d'un monument ou simplement d'une Association ayant pu jouer un rôle dans la création du Mont-Saint-Aignan d'aujourd'hui.

J. HOFFMANN.

**CENTRE COMMERCIAL
DES COQUETS**

*
sous la galerie marchande

*
A VOTRE SERVICE
BOULANGERIE-PÂTISSERIE
DES COQUETS

*
P. GEST

confiserie - glaces - vacherins
Tél. (35) 70.56.81



CRÉDIT INDUSTRIEL DE NORMANDIE

CENTRE COMMERCIAL DES COQUETS
Tél. 74.07.35

Ouvert du mardi au samedi inclus
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h

Siège social, Succursale et Auto-Banque
Place de la Pucelle, ROUEN
17 sièges dans l'agglomération rouennaise

MAXICOOP

LE GRAND SUPERMARCHÉ
DES COQUETS

un des 355 MAGASINS DES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE
la plus grande association de consommateurs de la région
LES SOCIÉTAIRES bénéficient de multiples avantages
dont la RISTOURNE
ÊTRE COOPÉRATEUR : une manière de mieux vivre !



LA BRICOLERIE

JACQUES PECUCHET

Centre Commercial des COQUETS

Quincaillerie Jardin
Peinture Papiers peints
Outillage Electricité
Sanitaire Plomberie

BOIS ET PANNEAUX
LOCATION DE MATÉRIEL
CLE MINUTE

Tél. 70.47.12



Michel et Christine

CARON

opticiens diplômés

*
LENTILLES
de
CONTACT

*
Centre Commercial
des
COQUETS